



Vous êtes entrepreneur-e ?

Vous cherchez une protection sociale ?

Vous rêvez de collaborations ?

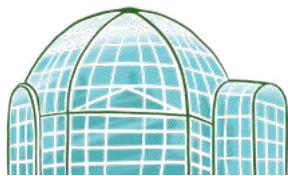
Vous vous engagez pour le bien commun ?



Devenir coopérateur·trice entrepreneur·e salarié·e ?

Un statut protecteur

L'entrepreneuriat salarié, un micro-climat bénéfique



- ▲ **Autonomie**
- ▲ Couvertures d'assurances (sociales, juridiques et professionnelles)
- ▲ Prévoyance professionnelle
- ▲ Droit au chômage

Un écosystème durable

L'économie sociale et solidaire, un terreau fertile

- ▲ Monnaie locale acceptée (Le Léman)
- ▲ **Partenaires** financiers et assurantiels éthiques
- ▲ Économies de ressources



Un tremplin pour votre activité



Des synergies, pour polliniser les idées

- ▲ Partage de réseaux
- ▲ Échanges de pratiques
- ▲ Opportunités de **collaborations entrepreneuriales**
- ▲ Réponse commune à des appels d'offres



Un gain de temps et d'argent

La mutualisation, une énergie durable

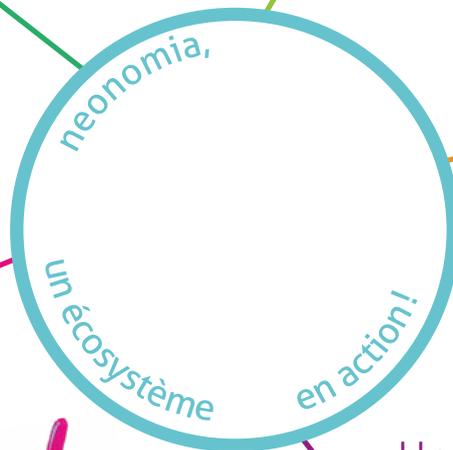
- ▲ **Back-office** (administration et comptabilité)
- ▲ Visibilité
- ▲ Espace de coworking



Une entreprise partagée

La coopérative, pour irriguer vos activités

- ▲ **Participation** aux décisions stratégiques
- ▲ Gestion du fonctionnement



neonomia, un écosystème en action!

Notre mission

Soutenir l'entrepreneuriat vers une économie durable et fournir des solutions innovantes aux défis humains, technologiques et écologiques.

Notre vision

- ▲ Une coopérative interprofessionnelle d'entrepreneur-e-s salarié-e-s.
- ▲ Une charte inspirée des principes du développement durable et de l'économie sociale et solidaire.
- ▲ Une éthique sociale et écologique au cœur de réponses pragmatiques.

Que faut-il pour nous rejoindre?

- ▲ Adhérer aux valeurs de la charte de neonomia.
- ▲ Avoir une activité lancée.
- ▲ Avoir un chiffre d'affaires minimum (indicatif: min. CHF 30'000.- / an à 100%).

Sous réserve de compatibilité, pour les professions réglementées; consultez les activités déjà représentées:

neonomia.coop/presta



Combien ça coûte ?

- ▲ L'entrée dans la coopérative requiert :
 - ▲ une prise de capital social (min. une part à 500.- CHF),
 - ▲ une contribution aux frais d'entrée (500.- CHF),
 - ▲ le versement d'une cotisation annuelle (50.- CHF).

En tant que futur-e associé-e, vous participerez aux frais de fonctionnement à hauteur de 7% à 10% de votre chiffre d'affaires.

- ▲ Une implication dans les tâches de la coopérative est demandée.



Comment adhérer à neonomia?

Étape 1: les présentations

Parlez-nous de vous et de votre activité :
envoyez un courriel à adhesion@neonomia.ch

Nous vous contacterons pour un premier échange.

Étape 2: le dossier

- ▲ Formulaire d'adhésion
- ▲ Budget prévisionnel ou bilan (12 mois)

Téléchargez la charte et
le formulaire d'adhésion sur
neonomia.coop/adhesion



Étape 3: l'entrée

Votre dossier est étudié et soumis à la coopérative
en vue de votre entrée.

Qui sommes-nous ?

neonomia est une coopérative à but non lucratif d'entrepreneur·e·s salarié·e·s. Fondée en 2016, elle réunit des coopérateur·trice·s entrepreneur·e·s d'horizons variés à qui elle propose un modèle novateur d'entrepreneuriat inscrit dans les principes du développement durable et de l'économie sociale et solidaire.

neonomia crée un écosystème propice aux synergies et aux échanges. Elle favorise le développement des activités de ses membres grâce à un statut unique et novateur.



neonomia ▲ 21 rue Prévost-Martin ▲ CH-1205 Genève
adhesion@neonomia.ch ▲ www.neonomia.coop ▲ +4122 320 7070